

La transparence n'est plus un tabou

BERNE La commission des institutions politiques des Etats envisage des seuils pour le financement des partis.

BERNE **CHRISTIANE IMSAND**

Il est fini le temps où les partis pouvaient financer leurs activités sans avoir de comptes à rendre à leurs électeurs. L'opinion a évolué et le monde politique est contraint d'en tenir compte. C'est pourquoi la commission des institutions politiques du Conseil des Etats ne se satisfait pas du niet opposé, par le Conseil fédéral, à l'initiative populaire de la gauche «pour plus de transparence dans le financement de la vie politique». Elle a indiqué, hier, qu'elle envisageait de lui opposer un contre-projet, ce qui revient à reconnaître la pertinence de la réglementation demandée. Bien sûr, les affaires Broulis, Maudet et Savary sont passées par là. Elles n'ont pas manqué d'être évoquées en commission. Mais cette dernière fait aussi reposer sa position sur une assise plus ancienne. Les cantons de Genève, de Neuchâtel et du Tessin ont déjà édicté des dispositions légales. Ce sera également bientôt le cas à Fribourg et à Schwyz, qui ont adopté, en mars, des initiatives cantonales pour plus de transparence. A Fribourg, le oui l'a emporté par près de 70% des suffrages.



Une décision serrée

Pour la présidente de la commission, Pascale Bruderer (PS/AG), il y a un intérêt public à prévoir des règles. «Celles qui existent dans les cantons montrent que c'est possible. Nous avons demandé à l'administration d'étudier les possibilités de contre-projet en s'inspirant de ces expériences». Cette décision est néanmoins serrée. Elle a été prise par cinq voix contre quatre.

En vertu de l'initiative sur la transparence, les partis devraient communiquer, chaque année, l'origine de tous les dons supérieurs à 10 000 francs. Les personnes et les comités qui dépensent un montant supérieur à 100 000 francs en vue d'une élection ou d'une votation devraient également indiquer l'origine de ces fonds. Le PLR neuchâtelois Raphaël Comte fait partie des rares politiciens

bourgeois favorables à une plus grande transparence, mais il estime qu'il faut agir au niveau législatif. «Il serait préférable de fixer des seuils dans la loi sur les droits politiques. Il faut aussi prévoir des mécanismes pour éviter que la loi soit contournée», affirme-t-il.

La confiance en cause

La commission n'a pas encore pris de décision de principe. Elle se prononcera lors de sa

Le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative populaire de la gauche «pour plus de transparence dans le financement de la vie politique».

KEYSTONE

prochaine séance, en janvier. Il faut s'attendre à une opposition virulente dans les rangs du PLR et de l'UDC, et en partie du PDC, qui craignent qu'une trop grande transparence effarouche les donateurs. Pour le sénateur Andrea Caroni (PLR/AR), la réglementation envisagée ne se justifie pas sur le fond. «Si quelques cantons ont légiféré, cela ne signifie pas qu'il faille agir sur le plan national. A mon avis, la réglementation des dons n'entraînera pas la confiance escomptée. On n'aura jamais que des indications incomplètes, ce qui suscitera au contraire un surcroît de méfiance. Il faudra toujours plus de précisions, et cela deviendra ingérable».

Pour sa part, le comité d'initiative voit une lueur d'espoir dans la position de la commission. Il a n'est pas opposé à un contre-projet, pour autant que celui-ci contienne les éléments essentiels de l'initiative. «La Suisse est le seul pays d'Europe qui n'a pas de règle de transparence pour le financement des partis politiques», rappelle la vice-présidente des Verts, Lisa Mazzone. Le Conseil de l'Europe rappelle régulièrement cette lacune à la Suisse par l'intermédiaire du Greco (Groupe d'Etats contre la corruption). L'initiative est soutenue par le PS, les Verts, le PBD, le PEV, le parti pirate et l'organisation Transparency International Suisse.

CORRIGER LE TIR SUR L'ENVIRONNEMENT

POLITIQUE AGRICOLE La législation actuelle ne permettra pas d'atteindre les objectifs environnementaux pour l'agriculture en Suisse. C'est l'avis des associations de défense de la nature, qui se basent sur une nouvelle étude. A quelques jours de la mise en consultation de la politique agricole 22+, elles exigent des corrections dans ce domaine. La biodiversité continue de décliner, alors que les excédents d'engrais et les pesticides ne cessent de polluer l'eau, l'air et le sol, sans sanctions ou presque, dénoncent BirdLife, Greenpeace, Pro Natura et le WWF. Les organisations en veulent pour preuve l'étude «Politique agricole suisse: Fit for Purpose PA22+», publiée hier. Réalisée par le bureau Interface grâce à une analyse documentaire et des entretiens avec des experts, elle met en évidence les faiblesses de la législation agricole. **ATS**

EN BREF

GENÈVE

Fin de l'allocation forfaitaire à l'exécutif?

La cheffe du département des Finances de la Ville de Genève, Sandrine Salerno, veut supprimer l'allocation forfaitaire des conseillers administratifs. La magistrate va proposer de garder uniquement le remboursement des frais effectifs. C'est la première fois que la magistrate s'exprime depuis la publication, la semaine dernière, du rapport explosif de la Cour des comptes sur les frais professionnels de l'exécutif. **ATS**

ARMÉE

Marquage à chaud des chevaux banni

Le service vétérinaire de l'armée a décidé de bannir, au 1er janvier, le marquage à chaud sur l'encolure de tous ses chevaux et mulets. Cette pratique «n'est plus en

phase avec l'évolution de la société», d'un point de vue éthique, selon le Département de la défense... **ATS**

PLACEMENT FORCÉ

Un lieu de mémoire à Coire

Les autorités grisonnes ont inauguré, hier, au-dessus de Coire, un monument à la mémoire des victimes de placements forcés. Il y a un an, le gouvernement cantonal avait présenté des excuses officielles pour les souffrances causées. **ATS**

BÂTIMENT

CCT: les patrons présenteront des solutions

Les difficiles négociations sur la convention collective de travail dans le secteur de la construction pourraient aboutir la semaine prochaine. Au terme de la 18e ronde de négociations, hier, à Zurich, les partenaires sociaux ont décidé d'attendre l'issue de l'assemblée générale de la Société suisse des entrepreneurs, mercredi et jeudi pour décider de la suite des opérations. **ATS**

Un procureur sur la touche

JUSTICE Olivier Thormann, chargé des affaires économiques au Ministère public de la Confédération, a été suspendu.

Un des procureurs les plus en vue du Ministère public de la Confédération (MPC) a été mis sur la touche dans le cadre des enquêtes sur le football et la Fifa. Le procureur général, Michael Lauber, lui-même épinglé par les Football Leaks, début novembre, a suspendu, fin octobre, le fribourgeois Olivier Thormann, chargé des affaires économiques. Michael Lauber a motivé cette décision par mesure de «protection de l'institution et des procédures pénales qui y sont conduites, également la protection du collaborateur». Les griefs? Dans sa réponse envoyée par mail, le MPC ne livre

aucune explication, laissant dans le flou les accusations portées contre Olivier Thormann. «A fin septembre 2018, le procureur général, Michael Lauber, a été nanti d'informations contenant des griefs contre le chef de la division criminalité économique du Ministère public de la Confédération», se contente-t-il de dire. «Dans la mesure où les informations rapportées au procureur général pouvaient éventuellement relever du droit pénal, les faits ont été rapportés, conformément aux obligations légales et à la pratique, à l'Autorité de surveillance du MPC.» Une enquête sur les faits a été

confiée à un procureur extraordinaire, le Zurichois Ulrich Weder.

Candidat malheureux

Le MPC veut-il faire sauter un fusible, alors que Michael Lauber nage en eaux troubles après les révélations concernant ses deux rencontres discrètes avec le patron de la Fifa, Gianni Infantino, en mars et avril 2016? Olivier Thormann aurait été présent à l'une des deux réunions. Pour le MPC, les accusations concernant le procureur fédéral n'ont aucun rapport avec ces deux entrevues. Des rencontres néanmoins suspects aux yeux des membres



Des accusations ont été portées contre Olivier Thormann dans le cadre de procédures pénales concernant le football et la Fifa. KEYSTONE

de la commission de gestion du Conseil national, issus de plusieurs partis, qui veulent convoquer le procureur général. Le

MPC avait justifié ces discussions comme un moyen de clarifier les enquêtes du Ministère public en lien avec la Fifa.

Responsable de procédures pénales suisses d'envergure internationale (affaire de corruption impliquant le fonds d'investissement malaisien 1MDB, la société brésilienne Petrobras et d'enquêtes sur la Fifa), Olivier Thormann s'était illustré dans le canton de Fribourg dans les années 2000. Parmi ses faits d'armes: le coup de filet lié à la cyberpédophilie en 2007, les affaires comme la caisse de pension de la ville de Fribourg, la gestion déloyale de l'ex-directeur de l'Eikon (alors appelé Ecole de multimédia et d'art de Fribourg), ou la fusillade de l'A1. Candidat malheureux au poste de procureur général du canton de Fribourg, en 2010, il avait démissionné en janvier 2011, pour rejoindre le MPC, où il s'est attaqué à de plus gros poissons, auteurs de crimes économiques internationaux. **THIERRY JACOLET**